

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2010

L'An deux mille dix, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – Mme GROGNET – Mme DERUERE – Melle DEHAUSSY – Mme BIDEAUX - M. CARPENTIER.

Absents : M. DUBOIS – M. ROSA – M. MAQUET.

Excusé : M. DUBOIS.

Secrétaire de séance : Mme BIDEAUX Martine.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2010

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2010 est adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2009 et compte de gestion du Trésorier. Affectation des résultats de l'exercice précédent

Madame le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif 2009 qui comporte un excédent net de 283 070,52 € à la clôture de l'exercice 2008.

Les résultats de l'exercice 2009 s'établissent comme suit :

○ Section de Fonctionnement

Dépenses : 752 120,55 €

Recettes : 866 224,43 €

Résultat : excédent de 144 103,88 €

○ Section d'Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2008 : déficit de 2 916,74 €

Dépenses : 222 075,76 €

Recettes : 155 638,72 €

Résultat : déficit de 66 437,04 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 115 466,24 € en dépenses et 94 051,06 € en recettes, soit un déficit de 21 415,18 €.

Le résultat définitif révèle un excédent de 304 824,10 € qui sera repris à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » du budget 2010.

La présidence de la séance est ensuite confiée à Monsieur VAN ISACKER Eric pour le vote du compte administratif du Maire qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également une délibération relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2009.

3. Vote du taux des taxes directes locales pour 2010

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux appliqués en 2009 et inchangés depuis 1993, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,39 %
- Foncier bâti : 18,04 %
- Foncier non bâti : 39,86 %

4. Budget 2010

Le budget 2010 est voté après adoption du compte administratif 2009, permettant la reprise de l'excédent net dégagé soit 304 824,10 €.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 156 750 €, la section d'investissement équilibrée pour un montant de 701 080 € intégrant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Les principales opérations d'investissement retenues au budget 2010 sont la réfection de la toiture de la Mairie et de l'Ecole du Centre, la rénovation de l'installation du chauffage de l'Eglise, les travaux de requalification de la voie communale n° 32 (liaison FLAVY-LE-MARTEL – FRIERES-FAILLOUEL).

5. Prise en charge d'une indemnité de sinistre (sinistre du 30 juin 2008 sur mât d'éclairage - piétons au niveau du N° 26 rue André BRULE)

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité de 243,12 € proposée par la Compagnie GROUPAMA, assureur de la commune, correspondant au remboursement de la franchise après aboutissement du recours exercé auprès de la compagnie d'assurances du tiers incriminé.

6. Remboursement d'une action de pêche

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 124,70 € aux ayants droit de Monsieur DOUCHET Fabrice, décédé le 8 mars dernier, correspondant au montant de l'action de pêche acquittée en janvier 2010 par le défunt.

7. Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de JUSSY

L'Assemblée communale exprime un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de JUSSY.

8. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FLAVY-LE-MARTEL : orientations d'aménagement du secteur dit de « La Ruelle du Temple »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 consacrée à la présentation par Madame CARTELET (Bureau d'Etudes Harmoni EPAU) du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, des orientations sectorielles et de l'étude d'entrée de ville du Plan Local d'Urbanisme de la commune, des divergences étaient apparues au sein du Conseil Municipal sur les restrictions et interdictions de circulation envisagées Ruelle du Temple.

Il est rappelé que le schéma d'organisation présenté par Madame CARTELET, en corrélation avec le plan d'aménagement présenté par l'OPAL de l'Aisne dans le cadre de

l'extension du Lotissement Fernand CAZE, prévoyait la fermeture à la circulation de la section centrale de la Ruelle du Temple (soit sur une distance de 160 ml) pour un aménagement de cette partie de la sente en voie piétonne.

Concernant le traitement de chaque extrémité de la Ruelle du Temple, il est envisagé ce qui suit :

1) Côté rue Maurice MOREAU

Maintien de la sente en l'état avec circulation limitée exclusivement aux riverains afin de permettre l'accès à leur garage respectif des occupants des logements N° 11 et 13 rue Maurice MOREAU ;

2) Côté Rue de la Croisette

Elargissement de la sente jusqu'à l'immeuble appartenant aux Consorts MOUFLIER afin de réaliser une voirie permettant une desserte réglementaire des 3 habitations concernées et de régulariser la situation du réseau séparatif d'assainissement des eaux usées posé en domaine privé, la circulation étant là aussi limitée aux seuls riverains.

Madame le Maire rappelle également qu'il avait été décidé de reporter la suite à réserver à ce projet d'aménagement à une prochaine séance du Conseil Municipal et de solliciter le concours des services de la Direction Départementale de l'Équipement pour établir les contraintes supportées par la commune dans le cadre de l'organisation d'une circulation réglementaire Ruelle du Temple.

L'estimation prévisionnelle de l'opération (acquisitions foncières – frais de géomètre – création d'une chaussée de 4 m de large – bordurations et caniveaux – aménagement de trottoirs d'une largeur de 1,50 m avec engazonnement – frais de maîtrise d'œuvre) le tout pour un linéaire de 400 m, établie par les services de la D.D.E conformément à la réglementation applicable depuis le 1^{er} juillet 2007 dans le cadre du Plan de mise en accessibilité de la Voirie (PAVE) s'élève à 250 000 €T.T.C.

Concernant l'installation de l'éclairage public, le devis établi par l'USEDA (pose de 7mâts en bois + console en acier galvanisé avec luminaire « routier ») s'élève à 6 195 €, la participation de la commune étant ramenée à 3 710 € après déduction de la contribution de l'USEDA.

En fonction des éléments financiers énoncés ci-dessus, l'Assemblée communale est invitée à se prononcer sur la suite à réserver au secteur d'aménagement de la Ruelle du Temple, afin de permettre le déroulement de la continuité de l'élaboration du P.L.U.

Option N° 1

Adoption du schéma d'organisation présenté par le bureau d'Etudes Harmoni EPAU, en adéquation avec le projet d'extension de lotissement prévu par l'OPAL ;

Option N° 2

Réalisation d'une voirie réglementaire sur la totalité de la longueur de la Ruelle du Temple pour permettre une circulation à sens unique sur cette voie avec acceptation des contraintes financières liées à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir longuement débattu, décide de procéder à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

- Option N° 1 : 7 voix
- Option N° 2 : 2 voix
- Abstentions : 7

Compte-tenu des résultats de ce vote, l'option N° 1 (adoption du schéma d'organisation présenté par le Bureau d'Etudes Harmoni EPAU) est retenue.

Questions diverses

1. Déclarations préalables relatives à l'édification des clôtures

La réforme des permis de construire et autorisations d'urbanisme applicable depuis le 1^{er} octobre 2007 prévoit, dans son article R 421-12, que seuls les travaux de clôture se trouvant dans le périmètre de visibilité d'un monument historique sont soumis à déclaration préalable, sauf pour les communes en ayant décidé autrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre tous travaux d'édification de clôture entrepris sur le territoire communal à déclaration préalable.

2. Aménagement de la voie communale N° 32 (liaison FLAVY-LE-MARTEL – FRIERES-FAILLOUEL)

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au taux maximum afin d'atténuer la charge financière supportée par la commune pour la réalisation de cette opération.

Questions d'initiative

- M. LEFEVRE Régis : - informe l'Assemblée que les agents communaux procèdent actuellement à la réfection d'une salle de classe à l'Ecole Joseph PARADIS, dans l'éventualité de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée scolaire 2010/2011 ;
- M. GARY Franck : - rappelle que l'Association d'Animation Communale organise un Loto, demain vendredi 9 avril, à la salle Polyvalente ;
- Mme GROGNET Marie : - souligne le mauvais état général du revêtement de la Place du Général de GAULLE, en particulier devant l'entrée principale de la Mairie ;
- déplore toujours des dysfonctionnements récurrents du réseau d'éclairage public sur la Rue André BRULE, en sortie d'agglomération direction CUGNY ;
- M. LEGRAIN Hervé : - indique que l'Ecole du Centre est désormais dotée d'un Tableau Blanc Interactif grâce à la générosité de l'Association « A Vos Cartables » et regrette vivement la disparition de cette association ;
- M. JULIEN Patrick : - déplore que les travaux d'amélioration de l'éclairage du terrain de boules n'aient toujours pas été effectués ;
- souligne une meilleure accessibilité au site INTERNET de la Mairie suite à la simplification de l'adresse : www.flavy-le-martel.com
- Mme TATIN Andrée : - exprime sa satisfaction sur la qualité d'exécution des travaux de cheminements piétonniers dans le cimetière et rappelle la nécessité de procéder à l'édification d'un mur avec la propriété riveraine en prolongement du columbarium récemment installé ;
- M. MOUFLIER Alain : - adresse les remerciements de la famille DOUCHET suite à la décision du Conseil Municipal concernant le remboursement de l'action de pêche ;

- Melle DEHAUSSY Audrey : - propose l'aménagement de l'espace public situé au carrefour de la Rue Maurice MOREAU et de la Rue de LA FERRE ;
- M. FAUQUEMBERGUE Jean-François : - annonce la parution prochaine du bulletin municipal ;
- Mme NOIZET Annick : - suggère la création de surfaces de stationnement en remplacement d'espaces verts Rue André BRULE, côté impair sens HAM – CHAUNY.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 16 avril 2010

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine BIDEAUX

Danielle LANCO